

**rapport
d'activité**

2025

**CEH U ALFRED
de MUSSET**

Introduction.....	3
1. Présentation du service.....	4
2. 2025 dans les grandes lignes.....	5
2.1. Faits marquants.....	5
2.2. Ressources humaines.....	6
2.3. Évaluation / démarche qualité.....	7
3. Le public accompagné.....	7
3.1. Tendance de l'évolution des publics.....	7
3.2. Les nuitées.....	8
3.2.1. Sexe / âge (cumul sur l'année).....	8
3.2.2. Composition des ménages accueillis.....	9
3.2.3. Nationalité des personnes accompagnées.....	9
3.2.4. Ressources des personnes accompagnées en 2025.....	10
3.2.1. Pécule distribué en 2025.....	10
4. L'accompagnement.....	10
4.1. Organisation de l'équipe et modalités d'accompagnement.....	10
4.2. Outils de la loi 2002.2 et leur mise en œuvre.....	11
4.3. Les entrées.....	12
4.3.1. Motifs de l'accueil.....	13
4.3.1. Orientations des entrées effectuées.....	14
4.4. L'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle.....	14
4.4.1. Niveau de formation initiale des personnes orientées.....	14
4.4.1. Âge des personnes orientées.....	15
4.4.2. Mesures et étapes sur les personnes orientées.....	15
4.4.3. Mesures d'insertion professionnelle les personnes accompagnées sur 2025.....	15
4.5. Actions collectives.....	16
4.6. Les sorties.....	18
4.6.1. Les points de blocage en vue d'une sortie (personnes adultes).....	18
4.6.2. Les orientations des familles sorties.....	19
4.7. Évolution durée de séjour des personnes prises en charge sortant du dispositif... ..	20
4.7.1. Durée de séjour des personnes présentes au 31/12/2025.....	20
4.7.2. Durée de séjour des personnes sorties en 2025.....	21
5. Partenaires spécifiques et financiers.....	21
6. Conclusions et perspectives.....	22

Introduction

Le Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU) accueille et accompagne des familles avec enfants ayant connu des parcours migratoires complexes. L'objectif de cet accueil est de leur offrir un cadre sécurisant tout en les soutenant dans le développement de leurs capacités à s'inscrire dans la vie de la cité et à participer au vivre-ensemble. Cet accompagnement s'inscrit dans un contexte d'attente souvent incertain, lié aux décisions administratives concernant leur demande de régularisation de séjour.

Les familles accueillies sont principalement originaires des Balkans (Albanie, Kosovo, Bosnie), du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) et d'Afrique subsaharienne (République Démocratique du Congo...). Leur départ du pays d'origine est généralement motivé par une combinaison de facteurs économiques, sociaux et sécuritaires. Certaines ont fui des situations de violence, de menaces ou d'instabilité, tandis que d'autres ont migré dans l'espoir d'offrir à leurs enfants des conditions de vie plus stables et de meilleures perspectives.

Cette précarité administrative engendre de nombreuses difficultés dans le parcours d'insertion des familles : instabilité résidentielle, impossibilité d'accéder à l'emploi, dépendance aux dispositifs d'aide et sentiment d'incertitude quant à l'avenir. Dans ce contexte, l'accompagnement proposé par le service vise à soutenir les familles dans leurs démarches administratives et leur accès aux droits, tout en favorisant leur autonomie et leur participation à la vie sociale locale. L'objectif est également de valoriser leurs ressources et leurs compétences afin de renforcer leur pouvoir d'agir et leur capacité à s'intégrer dans leur environnement, malgré les contraintes liées à leur situation administrative.

1. Présentation du service

Etablissement	CHU Alfred de Musset
Adresse	24 Rue Victor JARA 69100 VILLEURBANNE
Nom de l'organisme gestionnaire	ALYNEA
Statut de l'organisme gestionnaire	Association loi 1901
Téléphone	0478501605
Email	siege@alynea.org
Nom du directeur général	Philippe Imbert
Pôle de rattachement	Pole Hébergement Collectif
Nom du directeur de pôle	Etienne PRIME
Nom de la cheffe de service	Imed Jendoubi
N° Finess	
Type d'établissement	CHU
Convention collective	Nexem
Date de création de la structure	04/07/2018

Chiffres clefs	2025
Capacité d'accueil	Nbre de places dispositif urgence :100 Nbre d'appartement : 21
Mode d'hébergement	Appartement individuel mais buanderie collective
Public cible	Couple avec enfant ou famille monoparentale
Orientation	MVS
Nbre de personnes accompagnées en 2025	115
Nbre d'admissions	8
Nbre de sorties et motif.	14
Dont nombres de personnes sorties dans logement autonome ou hébergement adapté	14
Taux d'occupation	107%
Nbre personnes accompagnées par CIP	7
Financeurs	DDETS
Mécènes	0

Nombre personnes hébergées chaque nuit	Entre 100 et 115
Durée moyenne de séjour au 31.12.2025	71
Durée moyenne de séjour des personnes sorties en 2025	49
Nombre d'ETP en 2025	4.43

2. 2025 dans les grandes lignes

2.1. Faits marquants

L'année 2025 a été marquée par une activité soutenue et par l'engagement constant de l'équipe dans l'accompagnement des familles accueillies au sein du CHU. Dans un contexte marqué par la complexité des parcours migratoires, les professionnels ont poursuivi leur mission d'accueil, de soutien et d'accompagnement global auprès des personnes hébergées. Au-delà de la mise à l'abri, le travail mené vise à favoriser l'accès aux droits, soutenir les démarches de régularisation et encourager l'inscription progressive des familles dans la vie sociale et citoyenne. L'accompagnement proposé s'attache ainsi à valoriser les ressources des familles, à renforcer leur autonomie et à créer des conditions propices à leur stabilisation, dans un environnement collectif favorisant le lien social et le vivre-ensemble.

En 2025, le taux d'occupation du CHU s'élève à 107 %, témoignant de la mobilisation constante de l'équipe afin d'assurer un accueil adapté aux familles orientées vers le dispositif. Ce taux s'explique notamment par plusieurs naissances intervenues au sein des familles hébergées, ainsi que par l'orientation de familles présentant des compositions familiales plus importantes, venant mécaniquement augmenter le nombre de personnes accompagnées.

Au cours de l'année, 115 personnes ont été accompagnées par la structure. Dans le même temps, 8 nouvelles personnes ont été accueillies, tandis que 14 personnes ont quitté le dispositif. Il est à souligner que l'ensemble de ces sorties correspond à des accès à un logement, illustrant les effets positifs du travail d'accompagnement mené par l'équipe et l'aboutissement de parcours parfois longs et complexes.

Au total, 38 383 nuitées ont été réalisées au cours de l'année. La durée moyenne de séjour au 31 décembre s'établit à 71 mois, ce qui reflète la réalité des parcours administratifs souvent longs des familles accompagnées. La durée moyenne de séjour des personnes sorties au cours de l'année est quant à elle de 49 mois, traduisant la dynamique d'accompagnement vers la stabilisation et l'accès au logement lorsque les conditions administratives et sociales le permettent.

Tout au long de l'année, l'équipe a poursuivi un accompagnement social global, visant à soutenir les familles dans leurs démarches administratives, leur accès aux droits et leur insertion dans l'environnement local. Un travail régulier de collaboration avec la préfecture a notamment été mené afin de soutenir les démarches de régularisation. Grâce à cet accompagnement attentif et à la mobilisation conjointe des familles et des professionnels,

trois familles ont pu obtenir une régularisation de leur situation administrative au cours de l'année.

Par ailleurs, trois familles ont accédé à un logement, dont une en fin d'année. Ces accès au logement constituent des étapes importantes dans les parcours des familles et permettent également de libérer des places au sein du dispositif, rendant possible l'accueil de deux nouvelles familles.

Au-delà de l'accompagnement individuel, l'équipe veille également à développer des actions collectives favorisant le lien social, la participation et la convivialité. Plusieurs sorties ont ainsi été organisées avec les familles et les adolescents. Ces moments de partage et de convivialité sont particulièrement importants, tant pour les familles que pour les professionnels, car ils permettent de créer des temps de rencontre en dehors du cadre du quotidien et de renforcer les liens entre les personnes hébergées.

Plusieurs groupes ont également été mis en place afin de répondre aux besoins des enfants et des adolescents : un groupe lecture pour les plus jeunes, organisé en présence d'un parent afin de soutenir le lien parent-enfant et favoriser l'accès à la lecture ; un groupe destiné aux préadolescents ; ainsi qu'un groupe d'échanges pour les adolescents, permettant d'aborder différents sujets de société et d'encourager la prise de parole. L'équipe a également instauré un temps café avec les femmes du CHU, offrant un espace convivial favorisant les échanges, l'entraide et la création de liens entre les habitantes du dispositif.

Parmi les temps forts de l'année, la fête de Noël organisée avec l'ensemble des familles a constitué un moment particulièrement fédérateur. Cet événement a été rendu possible grâce au soutien de la Maison Sociale Cyprien à Villeurbanne, qui a mis à disposition une salle commune. Les familles et les professionnels ont partagé un goûter préparé collectivement. Un spectacle théâtralisé sur le thème de Noël a rencontré un vif succès auprès des enfants comme des adultes. La venue du Père Noël et la distribution de cadeaux ont permis de clôturer ce moment dans une ambiance chaleureuse et festive.

2.2. Ressources humaines

Fonctions	Effectif au 31/12/2025	En ETP inscrit au CPOM
Chef de service	1	0,33
CIP détachée du service emploi	1	0,10
Référent Educatif	2	2
Référente Socio-Administratif	1	1
Référent Hébergement	1	1
Total	6	4.43

2.3. Évaluation / démarche qualité

Conformément à l'article L.312-8 du Code de l'action sociale et des familles, le CHU est tenu de procéder à l'évaluation de ses activités et de la qualité des prestations qu'il délivre, dans une démarche d'amélioration continue au bénéfice des usagers.

Toutefois, au cours de l'année écoulée, aucune démarche d'évaluation spécifique n'a pu être engagée en raison de la forte mobilisation des équipes liée à l'installation du service sur un nouveau site ainsi qu'à plusieurs mouvements de personnel ayant impacté l'organisation de l'établissement.

Néanmoins, le CHU a veillé à maintenir la qualité de l'accompagnement proposé aux usagers. Les contrats de séjour ont été renouvelés et actualisés avec la définition des objectifs d'accompagnement. Le règlement de fonctionnement a également été révisé en concertation avec les familles. Par ailleurs, une réunion d'expression est organisée chaque mois afin de favoriser la participation des usagers et de recueillir leurs observations et propositions.

3. Le public accompagné

3.1. Tendance de l'évolution des publics

Le public accueilli présente très souvent un parcours migratoire complexe. Il s'agit majoritairement de personnes déboutées de leur demande d'asile ou en situation administrative précaire, disposant parfois de récépissés sans autorisation de travail. Cette situation engendre de nombreuses difficultés d'accès aux droits (santé, emploi, formation, logement) ainsi qu'un manque de perspectives à moyen et long terme, rendant difficile toute projection dans l'avenir.

L'accompagnement des personnes hébergées met en évidence d'importantes fragilités psychiques liées à l'instabilité administrative, aux traumatismes du parcours migratoire et au sentiment d'exclusion sociale. Ces difficultés peuvent se traduire par du stress, de l'anxiété, des troubles du sommeil, des états dépressifs, un isolement social ou encore un épuisement psychologique important.

L'équipe a dû consacrer un temps important à l'écoute, à la médiation et à l'explication des procédures administratives afin de rappeler son rôle d'accompagnement et de soutenir les familles confrontées à ces situations souvent difficiles à comprendre et à accepter.

3.2. Les nuitées

Le dépassement des 100 % s'explique par le fait que les nouvelles familles hébergées à la suite des sorties présentent une composition familiale plus importante que celle des familles ayant quitté le dispositif. Cette évolution, combinée aux naissances enregistrées au cours de la période, a entraîné une augmentation du nombre total de personnes hébergées.

Musset	
Capacité (nombre de places)	2025
Nombre de nuitées réalisables	36500
Nombre de nuitées réalisées	38383
Taux d'occupation	107%

3.2.1. Sexe / âge (cumul sur l'année)

Nombre de personnes (cumul sur l'année) Musset	Sexe		
	Féminin	Masculin	Total
Tranche d'âge			
- 3 ans	2	2	4
3 à 17 ans	30	25	55
18 à 24 ans	4	6	10
25 à 59 ans	23	22	45
+59		1	1
Total	59	56	115

3.2.2. Composition des ménages accueillis

Musset	2025
Couple avec enfants, famille	23
Nombre total de ménages	23

Les ménages accueillis sont principalement composés de couples, mariés ou non, avec enfants. Les adultes ont en moyenne une quarantaine d'années.

Concernant les enfants, une dizaine de jeunes a atteint la majorité au cours de l'année. Tous ont bénéficié d'une régularisation de plein droit à l'âge de 18 ans. Arrivés en France avec leurs parents il y a plusieurs années, ils ont effectué la majeure partie de leur scolarité sur le territoire français. Une part importante d'entre eux est également née en France.

Par ailleurs, plusieurs naissances ont été enregistrées au sein des familles hébergées au cours de l'année, témoignant de l'installation durable de certains ménages sur le territoire et des besoins croissants en matière d'accompagnement familial et de soutien à la parentalité.

3.2.3. Nationalité des personnes accompagnées

Musset	2025
Française	1
UE	
Hors UE	114
Nombre total de ménages	115

3.2.4. Ressources des personnes accompagnées en 2025

Musset	2024	2025
Sans ressources	31	25
Indemnités AAVA	2	3
Allocation AAH	2	
Activité salariée seule	14	29
Autre		
Total	51	57

En 2025, parmi les 57 adultes accueillis au sein du CHU, 29 disposaient d'un emploi en CDI, 3 bénéficiaient d'un dispositif AAVA et 25 étaient sans ressources. L'accompagnement socio-professionnel mis en œuvre vise à favoriser l'insertion professionnelle des personnes régularisées afin qu'elles accèdent à une autonomie financière durable, puissent participer aux frais d'hébergement et réduire progressivement leur dépendance au soutien financier apporté par la structure.

3.2.1. Pécule distribué en 2025

Au sein de notre structure, un pécule de 4 € par jour et par personne est versé aux résidents. Ce pécule est remis en début de mois et les familles en assurent la gestion pour leurs dépenses quotidiennes.

Lorsqu'un jeune majeur accède à un emploi et perçoit des revenus, sa part de pécule est supprimée. Il est alors tenu de participer financièrement à ses frais d'hébergement conformément au règlement de la structure.

De même, lorsque les familles disposent de ressources issues d'une activité professionnelle, le versement du pécule cesse. Elles doivent alors s'acquitter de leur participation aux frais d'hébergement. Cette démarche s'inscrit dans un objectif d'autonomisation et de responsabilisation financière des ménages accompagnés.

4. L'accompagnement

4.1. Organisation de l'équipe et modalités d'accompagnement

Au CHU Alfred de Musset, nous travaillons au sein d'une équipe pluridisciplinaire composée de deux monitrices-éducatrices, d'une assistante sociale, d'une conseillère en insertion professionnelle (CIP), d'une référente hébergement et d'un chef de service. Cette complémentarité des fonctions permet de proposer aux familles un accompagnement global et adapté à leurs besoins.

Les monitrices-éducatrices, appelées au sein de la structure « référentes famille », assurent un accompagnement de proximité dans de nombreux domaines : accès aux soins,

scolarisation des enfants, soutien à la parentalité, apprentissage du français, participation à des activités bénévoles et accompagnement vers l'insertion professionnelle lorsque la situation administrative des personnes le permet. Leur mission principale est de favoriser l'autonomie des familles dans l'ensemble de ces domaines afin qu'elles puissent, une fois régularisées, mobiliser les dispositifs de droit commun de manière autonome et identifier les interlocuteurs compétents en cas de besoin.

L'assistante sociale intervient principalement dans le maintien et l'ouverture des droits, ainsi que dans l'accompagnement des démarches administratives liées à la régularisation des familles.

La référente hébergement est chargée de l'organisation de la vie collective au sein de la structure. Elle veille au respect du règlement de fonctionnement et coordonne les activités proposées aux résidents afin de favoriser le vivre-ensemble et la cohésion sociale.

Enfin, la conseillère en insertion professionnelle accompagne les personnes vers l'emploi. Elle les soutient dans leurs démarches d'insertion, notamment à travers la définition d'un projet professionnel, la recherche d'emploi, la rédaction de candidatures et l'accès à la formation.

Cette organisation permet d'apporter une réponse coordonnée aux besoins des familles accueillies et de les accompagner progressivement vers une autonomie sociale, administrative et financière.

4.2. Outils de la loi 2002.2 et leur mise en œuvre

Afin de garantir une prise en charge respectueuse des droits des personnes accueillies et de favoriser leur bonne intégration au sein de la structure, plusieurs documents institutionnels sont remis ou présentés lors de l'admission.

Le contrat de séjour

Le contrat de séjour est conclu pour une durée de six mois renouvelables. Il est lu et signé en deux exemplaires par le chef de service et les personnes accueillies le jour de leur entrée dans la structure. Ce document précise la nature de l'accompagnement proposé, sa durée ainsi que les modalités de renouvellement. Il définit les conditions d'accueil et de prise en charge, les engagements réciproques des parties et informe les résidents des règles relatives à la participation financière. Il détaille également les différentes modalités de résiliation du contrat.

Le règlement de fonctionnement

Le règlement de fonctionnement présente les principes généraux de l'accompagnement, les règles de vie au sein de l'établissement, les droits des personnes accueillies ainsi que les sanctions pouvant être appliquées en cas de non-respect de ces règles.

Afin de garantir sa compréhension par tous, une version simplifiée comportant des pictogrammes est également mise à disposition. Ce document est traduit en plusieurs langues afin de faciliter son accessibilité auprès des personnes accueillies.

Le livret d'accueil

Le livret d'accueil est remis à chaque famille lors de son admission. Il comprend une présentation synthétique des différents services proposés par ALYNEA, le déroulement de la prise en charge, les principaux articles de la Charte des droits et libertés de la personne accueillie ainsi que des coordonnées utiles en cas d'urgence. Un plan d'accès et les modalités pour se rendre au siège de l'association y figurent également.

La Charte des droits et libertés de la personne accueillie

La Charte des droits et libertés de la personne accueillie est présentée aux résidents lors de leur arrivée et affichée dans les espaces communs de la structure. Elle rappelle les droits fondamentaux des personnes accompagnées et constitue un support essentiel pour garantir le respect de leur dignité, de leur intégrité et de leur liberté de choix tout au long de leur parcours d'accompagnement.

4.3. Les entrées

Lorsqu'une orientation est proposée par la MVS, un entretien de préadmission est organisé dans un délai court entre le ménage concerné et deux professionnels de la structure : l'assistante sociale référente et la référente hébergement. Cet entretien permet de présenter le cadre de la prise en charge ainsi que les modalités de l'accompagnement social proposé.

Ce temps d'échange vise également à évaluer avec le ménage l'adéquation de l'orientation au regard de ses attentes, de ses besoins, de ses capacités et des éventuelles difficultés identifiées. Dans un second temps, une visite de la structure et du logement proposé est réalisée afin de permettre aux futurs résidents de se projeter dans leur nouvel environnement.

À l'issue de cette rencontre, le ménage dispose d'un délai de 48 heures pour faire connaître sa décision. De son côté, l'équipe pluridisciplinaire étudie la situation lors d'une réunion d'équipe et communique sa réponse dans les mêmes délais.

Lorsque l'admission est validée par les deux parties, l'entrée dans les lieux est organisée dans les jours qui suivent. Une rencontre avec le chef de service est alors prévue afin de préciser les conditions d'accueil, les modalités de l'accompagnement et les engagements réciproques avant la signature du contrat de séjour.

Le ménage intègre ensuite son logement avec l'accompagnement de la référente hébergement ou, en son absence, d'un autre professionnel de l'équipe. Ce moment constitue une étape importante du parcours d'accueil. Une attention particulière est portée à la qualité de l'installation afin de favoriser un accueil bienveillant, rassurant et respectueux des besoins de chacun. Les professionnels prennent le temps de répondre aux questions du ménage, de présenter les lieux et de proposer un accompagnement à l'installation afin de faciliter son intégration au sein de la structure.

4.3.1. Motifs de l'accueil

Musset	2025
Séparation / divorce / rupture familiale	
Fin d'hébergement (tiers)	
Squat / hébergement insalubre	
Maladie	
Errance / désocialisation / sorite de la rue	
Fin de prise en charge au titre de la demande d'asile	
Fin de prise en charge urgence	8
Sorite de plan froid	
Violences conjugales	
Demandeurs d'asile en cours de procédure	
En recherche d'emploi	
Logement insalubre habitable	
Sortie d'établissement spécialisé	
Autre	
NSP	
TOTAL	8

Le CHU accueille majoritairement des familles déjà hébergées au sein d'autres dispositifs d'hébergement d'urgence et souhaitant intégrer notre structure pour différentes raisons.

Les demandes de réorientation peuvent être motivées par un besoin de rapprochement géographique vers la métropole lyonnaise, notamment pour faciliter l'accès aux soins ou le suivi médical d'un membre de la famille. Elles peuvent également être liées à une évolution de la composition familiale, nécessitant un logement plus adapté à la taille du ménage.

Certaines orientations répondent à des besoins spécifiques en matière d'aménagement et d'accessibilité, tels que la nécessité de disposer de sanitaires ou d'une salle de bain privés. Enfin, des réorientations peuvent intervenir dans le cadre de la fermeture d'une structure d'hébergement ou de la réorganisation de dispositifs existants.

Dans tous les cas, l'admission est étudiée afin de s'assurer que les conditions d'accueil proposées correspondent aux besoins de la famille et permettent la poursuite de son parcours d'insertion dans les meilleures conditions.

4.3.1. Orientations des entrées effectuées

Musset	2025	%
SIAO	8	100
TOTAL	8	100%

4.4. L'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle

4.4.1. Niveau de formation initiale des personnes orientées

Le CHU bénéficie de l'intervention d'une conseillère en insertion professionnelle (CIP) à hauteur de 10 % de son temps de travail. En 2025, sept personnes ont ainsi bénéficié d'un accompagnement visant à réaliser un bilan de leur situation et à redynamiser leur parcours professionnel. Cet accompagnement permet notamment aux personnes de se projeter dans un avenir professionnel, en particulier lorsqu'elles sont engagées dans des démarches de régularisation.

Afin de garantir la cohérence du parcours d'accompagnement, le premier entretien entre la CIP et la personne orientée se déroule en présence du référent famille. Cette rencontre permet de partager les éléments déjà connus concernant le parcours de la personne, les démarches entreprises et les ressources mobilisables. Elle favorise également la définition d'objectifs communs, adaptés aux souhaits et aux besoins de la personne, tout en tenant compte de sa situation administrative, de son niveau de mobilisation, de ses compétences et des réalités du marché de l'emploi.

Parmi les personnes accompagnées, quatre ont accédé à un emploi, sous la forme de contrats à durée déterminée (CDD) ou de contrats à durée indéterminée (CDI).

Le CHU travaille également en partenariat avec le dispositif PERLE pour accompagner les personnes régularisées rencontrant des difficultés dans leur recherche d'emploi. Cette collaboration a permis à deux personnes d'accéder à un emploi temporaire et à une autre d'intégrer une formation dans le domaine de la restauration collective, correspondant à son projet professionnel.

Des échanges réguliers entre le référent PERLE et le référent famille du CHU permettent d'assurer un suivi coordonné et d'ajuster les propositions d'accompagnement. Grâce à leur proximité avec le quotidien des ménages et à leur connaissance de leur situation personnelle, les référents sont en mesure d'identifier les freins à l'insertion professionnelle et de contribuer à la recherche de solutions adaptées.

Par ailleurs, les dispositifs d'Accompagnement vers l'Activité (AAVA) demeurent, depuis plusieurs années, une ressource essentielle pour les personnes accueillies au CHU. Ils constituent souvent la seule possibilité pour les personnes sans autorisation de travail de s'investir dans une activité combinant mise en situation professionnelle et apprentissage. Ces dispositifs favorisent l'acquisition des codes du monde du travail, le développement de compétences transférables et la progression dans la maîtrise de la langue française grâce à une participation régulière au sein d'une équipe. Cette année 2 personnes ont pu bénéficier d'un AVAA.

Niveau de formation	Nombre
Illettré, analphabète, non scolarisé	2
Niveau VI (avant 3ème)	2
Niveau V (3ème, CAP, BEP)	2
Niveau IV (BAC)	
Niveau III (BAC+2)	1
Niveau II et I (BAC+3 et plus)	
Diplôme étranger non reconnu en France	
Total	7

4.4.1. Âge des personnes orientées

Nombre de personnes (cumul sur l'année)		
Tranche d'âge	Total	%
< 25 ans		%
26 / 35 ans	5	%
36 / 45 ans	1	%
46 / 55 ans	1	%
> 55 ans		%
Total	7	100%

4.4.2. Mesures et étapes sur les personnes orientées

Redynamisation	1
Bilan, diagnostic	
Projet Professionnel	2
Positionnement ASL	2
Objectif DILF/DELF	2
Orientation PLIE	
Suivi dans l'emploi/formation	
PERLE	

4.4.3. Mesures d'insertion professionnelle les personnes accompagnées sur 2025

CDI	2
AVAA	2
Formation ou CDD de + 4 mois	2
Formation Français	1
Total	7

4.5. Actions collectives

Les temps d'activités proposés au sein du CHU s'organisent autour de différents axes visant à favoriser la participation des résidents, les échanges, le développement des compétences psychosociales et le vivre-ensemble.

Le café des résidents

Un café des résidents est organisé une fois par mois sous la forme d'un groupe de parole. Les thématiques abordées émergent directement des préoccupations et des questionnements des participants. Ces temps d'échange permettent aux résidents de partager leurs expériences, de créer du lien et de participer à la vie collective de la structure.

Cette année, les discussions ont notamment fait émerger la question de l'usage des écrans au sein des familles. Cette réflexion a conduit à l'organisation d'une intervention avec Promotion Santé, et pourrait donner lieu à d'autres actions de sensibilisation. Ces rencontres constituent également un espace privilégié de convivialité, particulièrement apprécié des femmes du CHU qui y trouvent un lieu d'échange, de soutien mutuel et de rencontre avec l'équipe éducative.

Les ateliers lecture pour les jeunes enfants

Des temps de lecture sont proposés aux enfants, répartis en deux groupes d'âge (3-4 ans et 5-7 ans) afin d'adapter les supports et de favoriser la participation de chacun.

Ces ateliers reposent sur l'implication active d'un parent, qui participe à la lecture et aux échanges avec son enfant. Cette année, deux résidentes anglophones ont également contribué à ces temps en proposant, toutes les trois semaines, une initiation à l'anglais à travers l'apprentissage de vocabulaire simple lié aux couleurs ou à la vie quotidienne.

À l'issue de chaque lecture, les éducatrices animent un temps d'échange autour de l'histoire afin de travailler la compréhension, le vocabulaire, la mémoire, l'écoute et la concentration. Ces ateliers favorisent également la socialisation des enfants à travers les interactions avec leurs pairs et permettent d'aborder des notions telles que le respect du temps de parole, l'écoute de l'autre et l'expression de ses idées.

Le groupe des 8-10 ans : développer les compétences psychosociales

Le groupe des 8-10 ans s'inscrit dans la continuité du travail engagé l'année précédente autour du développement des compétences psychosociales. La régularité de participation des enfants a permis cette année d'approfondir les thématiques abordées.

L'accompagnement repose désormais davantage sur la mise en pratique à travers des situations inspirées du quotidien des enfants : vie scolaire, relations entre pairs, vie au sein du CHU ou encore gestion des conflits.

Les séances sont organisées en deux temps. La première partie est consacrée à la lecture d'une histoire suivie d'échanges et de discussions. La seconde prend la forme d'une initiation au théâtre d'improvisation. À travers des scénettes, des mimes et des jeux de rôle, les enfants explorent différentes thématiques telles que le respect, la tolérance, le partage, la différence ou encore le vivre-ensemble.

Ces activités permettent de travailler l'expression orale, la confiance en soi, le respect des consignes, la prise de parole devant un groupe et la capacité à coopérer. Elles favorisent également l'appropriation concrète des notions déjà abordées au cours des précédentes séances.

Le groupe des pré-adolescents

Le groupe des pré-adolescents s'articule autour de deux temps complémentaires : un temps d'échange consacré à leur quotidien, à leur vie au collège et à l'actualité, suivi d'un temps de jeux de société.

Si les jeunes expriment initialement une forte envie de jouer, ils investissent généralement les espaces de parole avec beaucoup d'intérêt. Ces moments leur permettent de partager leurs préoccupations, de développer leur esprit critique et de renforcer leurs capacités d'expression et d'écoute.

Le groupe des adolescents

La mobilisation des adolescents a été plus complexe cette année en raison des contraintes liées à leur scolarité, à leurs activités extérieures et à leurs emplois du temps. Néanmoins, un projet initié l'année précédente a pu être poursuivi.

Les jeunes avaient participé à la réalisation et à la vente de gâteaux lors d'un événement organisé par le CCO, partenaire de la structure, afin de financer une sortie collective. Cette année, l'objectif est de concrétiser ce projet en associant les adolescents à l'organisation complète de cette sortie (accrobranche, karting ou autre activité choisie collectivement).

Au-delà de l'aspect récréatif, ce projet vise à développer leur autonomie, leur capacité à s'investir dans un projet collectif, à prendre des décisions et à gérer un budget. Les temps consacrés à ce projet sont principalement organisés pendant les vacances scolaires, période durant laquelle les jeunes sont davantage disponibles.

Depuis trois ans, le CFA IFIR intervient au sein du CHU dans le cadre d'un partenariat visant à favoriser l'accès à la culture et les rencontres entre les jeunes en formation et les familles accueillies.

Cette année encore, une dizaine d'apprentis, accompagnés de trois enseignants, dont leur professeur de théâtre, sont venus présenter leur spectacle aux résidents. Les jeunes ont bénéficié de la salle polyvalente tout au long de l'après-midi afin de préparer leur représentation. Les espaces extérieurs de la structure ont également été mis à leur disposition pour les répétitions et l'installation des décors, conçus et réalisés par les apprentis eux-mêmes.

La représentation a débuté à 17 heures afin de permettre au plus grand nombre de familles d'y assister. Enfants, parents et professionnels ont ainsi pu partager un moment convivial et festif particulièrement apprécié.

Au-delà de l'aspect artistique, ce projet constitue un véritable support de rencontre et d'ouverture culturelle. Les échanges entre les jeunes du CFA IFIR et les enfants du CHU ont été encouragés tout au long de l'action, permettant aux participants de découvrir des parcours, des expériences et des centres d'intérêt différents. Cette proximité favorise le changement de regard, suscite la curiosité et peut parfois éveiller chez certains enfants l'envie de s'investir à leur tour dans des pratiques artistiques ou culturelles.

À l'issue de la représentation, un temps d'échange a permis au public de poser des questions aux jeunes artistes et de revenir sur leur expérience. Les apprentis ont ainsi pu être valorisés pour leur investissement, leur créativité et le travail accompli tout au long du projet. Les retours positifs du public et les applaudissements ont constitué une véritable reconnaissance de leur engagement.

Très attendu par les familles, ce partenariat contribue chaque année à enrichir la vie collective du CHU, à favoriser l'accès à la culture et à créer des moments de rencontre porteurs de sens pour l'ensemble des participants.

4.6. Les sorties

En 2025, trois familles ont quitté le dispositif. Parmi elles, deux ont accédé à un logement social dans le cadre du dispositif ACIA, tandis qu'une famille a quitté la région pour répondre à une opportunité professionnelle.

L'accès au logement constitue un axe majeur de l'accompagnement proposé au sein du CHU. Les professionnels soutiennent les familles dans la compréhension des démarches administratives, la constitution des dossiers, la recherche de solutions adaptées et la préparation à l'entrée dans un logement autonome.

Ce travail nécessite également un accompagnement autour des représentations et des attentes liées au logement. Certaines familles expriment en effet le souhait d'accéder à un logement répondant à des critères très spécifiques, voire à un logement neuf, ce qui peut parfois ralentir leur parcours résidentiel. L'équipe mène alors un travail de sensibilisation afin d'aider les ménages à appréhender les réalités du parc locatif social et les opportunités qui leur sont proposées.

L'enjeu est de permettre aux familles de saisir les solutions adaptées à leur situation tout en favorisant la fluidité du dispositif d'hébergement. En effet, chaque accès au logement libère une place qui peut être proposée à un nouveau ménage en situation de précarité. L'accompagnement vise ainsi à concilier les attentes légitimes des familles avec les réalités de l'offre de logement et les besoins importants d'hébergement sur le territoire.

Les sorties vers un logement autonome constituent ainsi une étape essentielle du parcours d'insertion et témoignent du travail engagé conjointement par les familles et les professionnels de la structure.

4.6.1. Les points de blocage en vue d'une sortie (personnes adultes)

En 2025, 16 familles n'ont pas pu sortir du dispositif en raison de l'absence des conditions réglementaires à l'accès au logement autonome.

Par ailleurs, 4 familles disposant de titres de séjour sont engagées dans une démarche de recherche de logement via le dispositif ACIA. Toutefois, les caractéristiques des logements proposés ne correspondent pas toujours à leurs attentes ou à leurs critères de recherche, ce qui peut rallonger les délais d'accès au logement.

Un travail d'accompagnement est mené afin d'aider les ménages à mieux appréhender l'offre de logement disponible et à ajuster leurs critères en fonction des réalités du parc locatif social.

Enfin, pour ces mêmes familles, des interruptions de droits liées au renouvellement des titres de séjour ont été constatées. Ces périodes d'attente administrative ont eu pour conséquence de ralentir, voire de suspendre temporairement les démarches d'accès au logement, allongeant ainsi les délais de sortie du dispositif.

Musset	2025	%
Ressources trop faibles pour occuper un logement	10	%
Accès aux droits	41	%
Difficultés familiales / manque d'autonomie		%
Problèmes de santé physique ou psychique (déclaré ou observé)		%
Manque de place en logement adapté		%
Manque de place en logement autonome	6	%
Autres		%
Total	57	100%

4.6.2. Les orientations des familles sorties

Musset	2025	%
Fin de PEC suite exclusion		%
Fin de PEC suite au placement des enfants		%
Hébergement en hôtel ou structure DPPE		%
Hébergement chez un tiers		%
Hébergement en structure de type CHU		%
Hébergement en structure de type CHRS		%
Logement autonome (bailleur social)	2	%
Logement autonome (bailleur privé)	1	%
Accueil Mère-Enfant		%

Résidence sociale / FJT		%
CADA		%
Total	3	100%

Les familles ayant quitté le dispositif relevaient toutes du droit commun et ont pu accéder à un logement, qu'il soit social ou privé.

Ces sorties traduisent la concrétisation du parcours d'accompagnement vers l'autonomie résidentielle, permettant aux ménages de poursuivre leur trajectoire d'insertion dans des conditions de logement adaptées à leur situation.

4.7. Évolution durée de séjour des personnes prises en charge sortant du dispositif

4.7.1. Durée de séjour des personnes présentes au 31/12/2025

MUSSET	2024		2025	
Durée du séjour	Nb de personnes	%	Nb de personnes	%
< 6 mois	14	12%	5	5%
6 - 12 mois	4	3%	3	3%
12 - 24 mois		%		%
+ 24 mois	99	85%	99	92%
TOTAL	117	100%	107	100%
Durée moyenne de séjour (en mois)	57 mois		71 mois	

4.7.2. Durée de séjour des personnes sorties en 2025

MUSSET	2024		2025	
Durée du séjour	Nb de ménages	%	Nb de ménages	%
< 6 mois			1	8%
6 - 12 mois				
12 - 24 mois			1	8%
+ 24 mois	13	100%	12	84%
TOTAL	13	100%		100%
Durée moyenne de séjour (en mois)	67 mois		49 mois	

La durée de la prise en charge peut parfois apparaître longue, toutefois elle s'explique par les différentes étapes nécessaires à la stabilisation du parcours des familles.

En effet, une fois la régularisation obtenue, il est indispensable d'ouvrir l'ensemble des droits, de stabiliser les ressources et d'engager un travail autour de l'accès au logement. Cela comprend la constitution du dossier unique de demande de logement social ainsi que l'inscription dans le dispositif ACIA.

Ce parcours peut toutefois être freiné par des difficultés administratives, notamment lors du renouvellement des titres de séjour. Les délais et les contraintes liés aux procédures préfectorales peuvent entraîner des interruptions de droits, ce qui a pour conséquence de suspendre temporairement ou de ralentir les démarches d'accès au logement.

Dans ces situations, le travail d'accompagnement doit être réajusté et la recherche de logement relancée une fois la situation administrative stabilisée.

5. Partenaires spécifiques et financiers

- La Maison de la Veille Sociale du Rhône : Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) de la Maison de la Veille Sociale (MVS) a été initié pour constituer un service intégré d'accueil, d'orientation (SIAO) et de coordination dont l'objectif est de faciliter le parcours résidentiel des ménages sans domicile et leur retour en logement autonome. Son but est d'assurer un traitement équitable et non discriminant de la demande d'hébergement ou logement temporaire.
- DDETS, Métropole, MDMPH, Mairie de Villeurbanne, MQB, Centre social Cyprien, Barreau de Lyon, Service de la préfecture

6. Conclusions et perspectives

L'année 2025 a été marquée par plusieurs événements importants, notamment la première année complète d'installation dans les nouveaux locaux situés à Villeurbanne.

Cette période a nécessité un travail d'accompagnement auprès du voisinage, certains riverains ayant exprimé des inquiétudes liées à l'arrivée d'un collectif important dans un environnement résidentiel. Un dialogue a ainsi été engagé afin de favoriser l'intégration de la structure dans son nouvel environnement et de rassurer les habitants.

Par ailleurs, un travail de partenariat a été mené avec les établissements scolaires du secteur afin d'assurer un suivi adapté des enfants accueillis au sein du CHU. Cette collaboration a permis de faciliter leur scolarisation et de renforcer le lien entre la structure et les écoles.

L'année 2026 s'inscrit dans la continuité du travail engagé. L'équipe poursuivra son accompagnement autour des démarches de régularisation des familles, tout en renforçant la mobilisation des personnes accompagnées afin de soutenir leurs parcours d'intégration, notamment à travers l'apprentissage du français et l'obtention du DELF...

Il apparaît nécessaire de poursuivre et de renforcer le travail engagé avec les services de la préfecture concernant la régularisation des familles. En effet, un dialogue plus fluide avec ces services permettrait d'améliorer les parcours administratifs et de favoriser une meilleure fluidité du système d'hébergement, actuellement fortement saturé.

De nouvelles actions seront également développées, notamment la mise en place d'un atelier bien-être à destination des femmes du foyer, visant à favoriser l'expression, la valorisation personnelle et le soutien mutuel.

Par ailleurs, grâce à un mécénat récemment obtenu, un projet de réaménagement du site pourra être engagé afin d'améliorer le cadre de vie des familles, avec l'aménagement d'espaces extérieurs comprenant un jardin, des jeux pour enfants, des espaces d'étendage ainsi que la création de potagers partagés.

Enfin, l'année 2026 s'inscrit dans un contexte d'évolution des politiques publiques en matière d'hébergement d'urgence, avec la mise en place de contrats d'hébergement de trois mois, conformément aux orientations de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS). Si ces évolutions visent à favoriser la fluidité des parcours, elles interrogent également la capacité des dispositifs à accompagner des familles dont les situations administratives et sociales nécessitent souvent un temps d'accompagnement plus long.